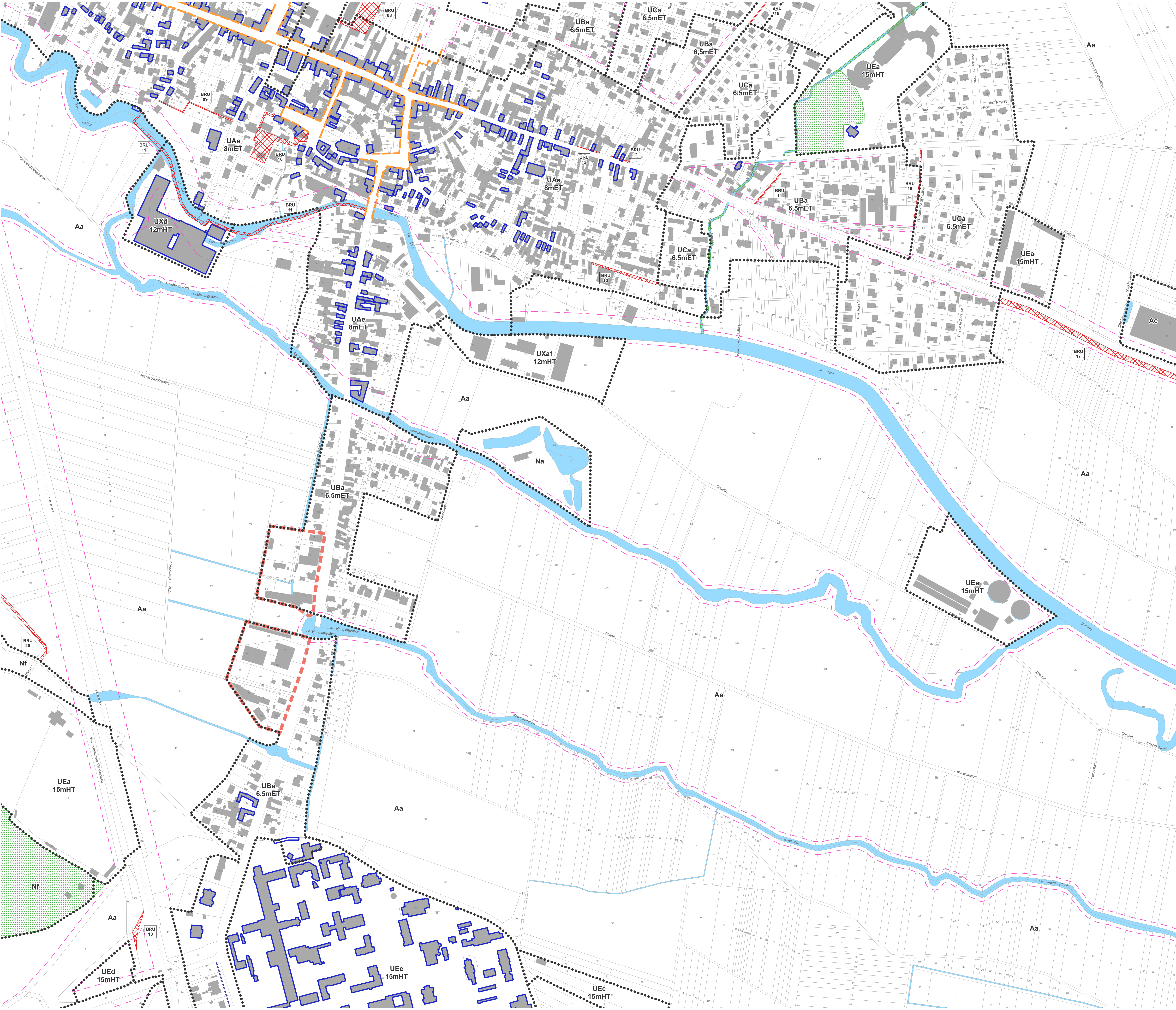




DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

- secteur entrée de vieux village
- alignement d'arbres
- cortège végétal à préserver ou à créer
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

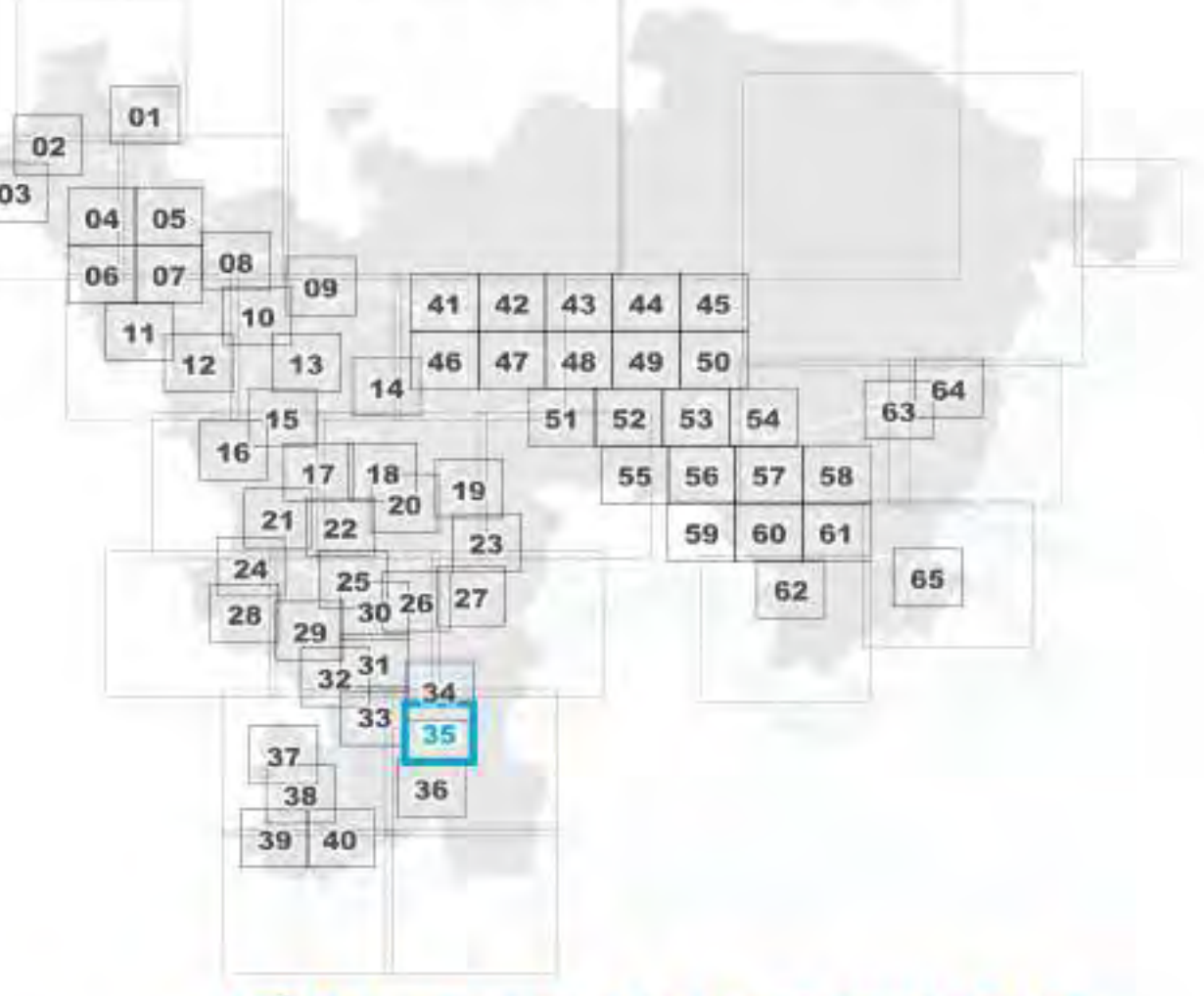
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Communauté d'Agglomération de **HAGUENAU**

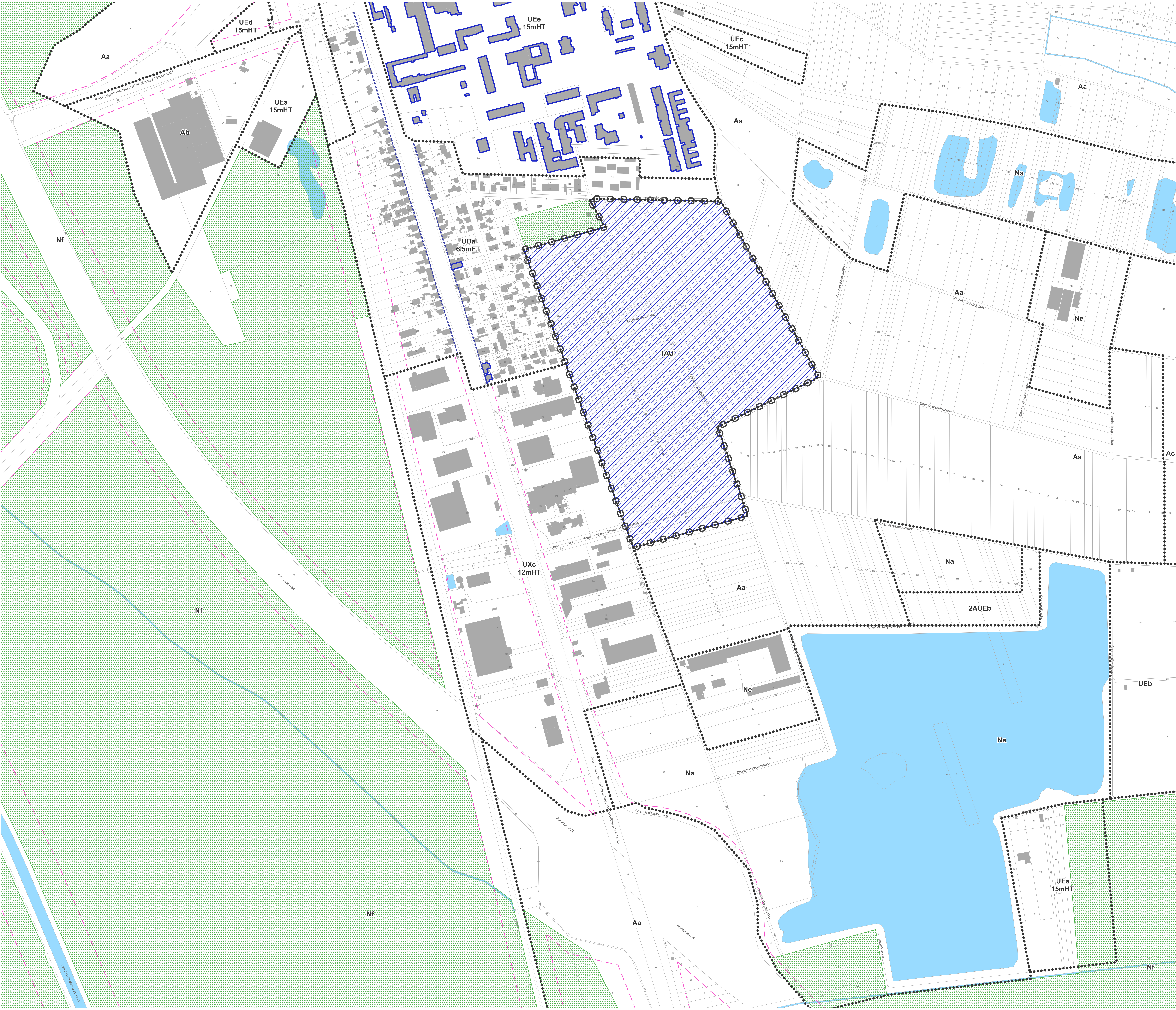
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 35
Brumath

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 2 000 eme





DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Le fond de plan

(Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les prescriptions

- secteur entrée de vieux village
- alignement d'arbres
- cortège végétal à préserver ou à créer
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Planche n° 36

Brumath

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

- secteur entrée de vieux village
- alignement d'arbres
- cortège végétal à préserver ou à créer
- marge de reculemt
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

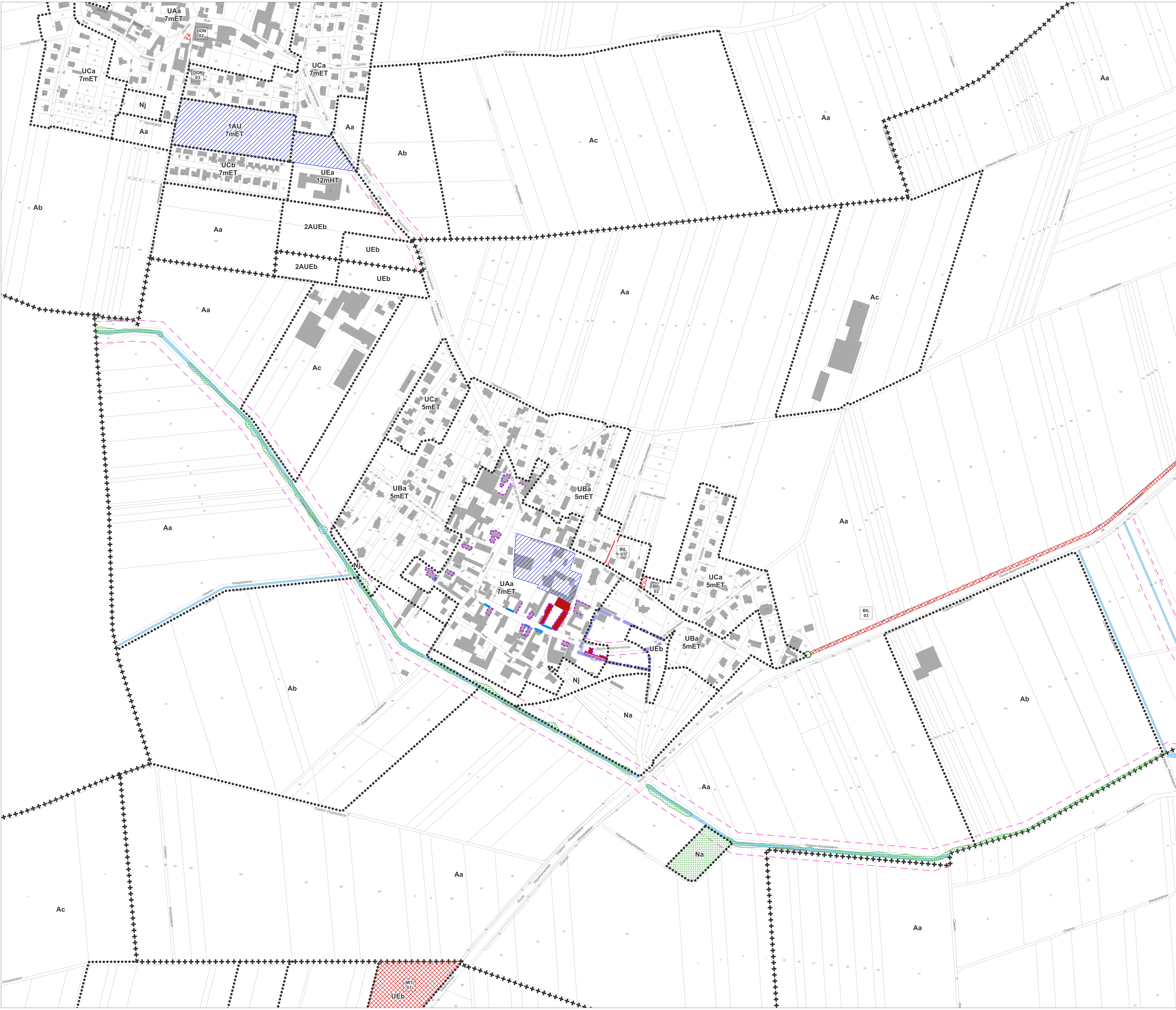
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 37

PLUi Approuvé 11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème





DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Le fond de plan

(Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Planche n° 38

Bilwisheim

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème

Communauté d'Agglomération de Haguenau

adeus



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

- secteur entrée de vieux village
- alignement d'arbres
- cortège végétal à préserver ou à créer
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Communauté d'Agglomération de **HAGUENAU**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 39
Mittelschaeffolsheim

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème





DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

- secteur entrée de vieux village
- alignement d'arbres
- cortège végétal à préserver ou à créer
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

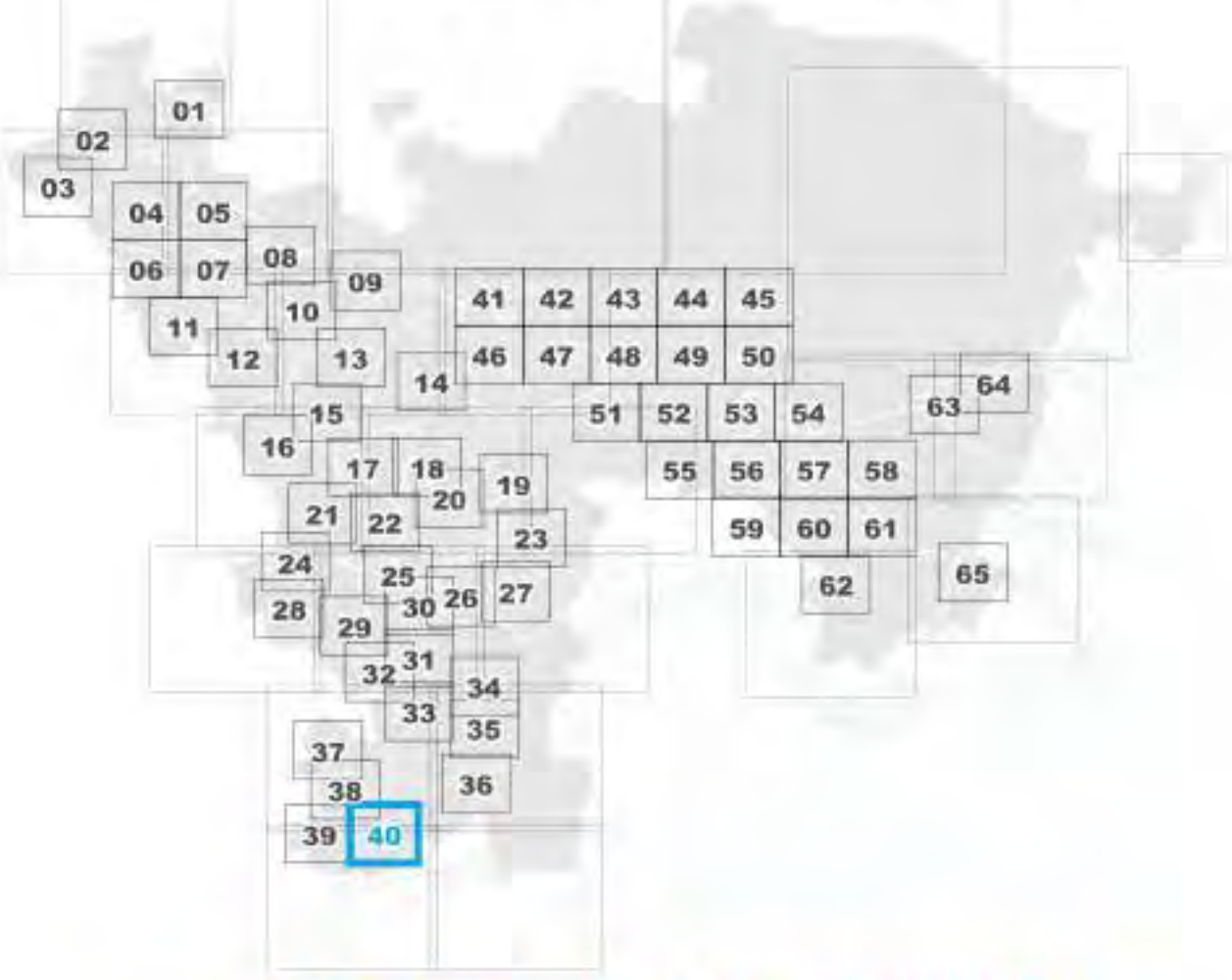
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 40

Oltwischheim

PLUi Approuvé 11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

Les prescriptions

- secteur entrée de vieux village
- alignement d'arbres
- cortège végétal à préserver ou à créer
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Planche n° 41

Haguenau, Schweighouse-sur-Moder

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

●●●●

 limite de zone

UBa

 7mET

 désignation de la zone

Les prescriptions

bâtiment de valeur patrimoniale

bâtiment remarquable de type 1

bâtiment remarquable de type 2

bâtiment remarquable de type 3

bâtiment remarquable de type 4

emplacement réservé

espace boisé classé à conserver ou à créer

espace planté à conserver ou à créer

élément de paysage à préserver

orientations d'aménagement et de programmation

ensemble urbain cohérent

autre secteur de mixité sociale

périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Le fond de plan

 (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

+++

 limite communale

bâtiment

parcelle

hydrographie

Les emplacements réservés

emplacement réservé

BAT

 03

 numéro d'opération

Les informations

ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

.....

 réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Les prescriptions

secteur entrée de vieux village

ooo

 alignement d'arbres

cortège végétal à préserver ou à créer

marge de reculement

ligne de construction

façade remarquable

clôture soumise à dispositions particulières

mur de clôture et porche remarquable

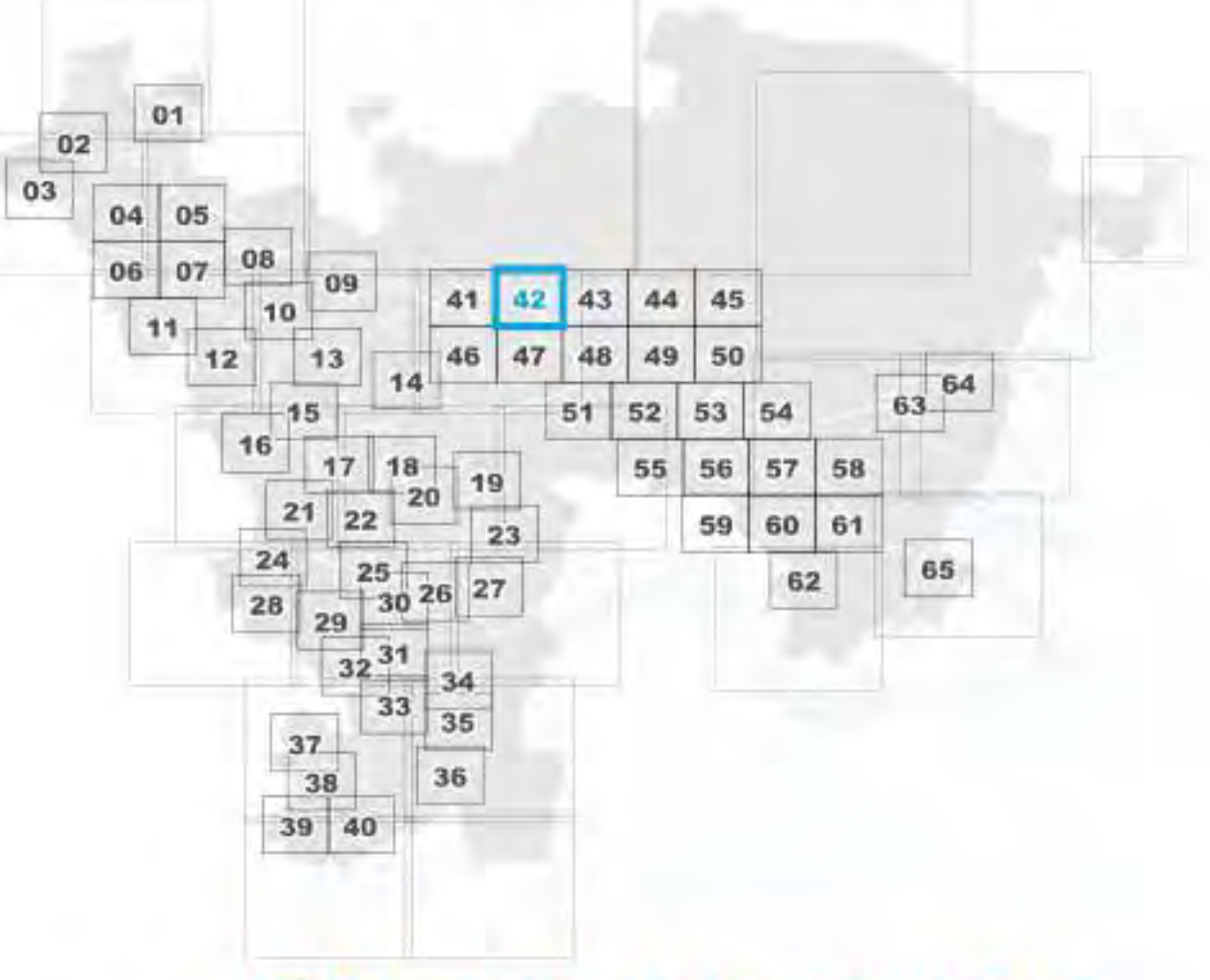
linéaire commercial et de service

arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer

élément paysager à protéger

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 42
Haguenau, Schweighouse-sur-Moder

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- bâtiment remarquable de type 4
- emplacement réservé
- espace boisé classé à conserver ou à créer
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- orientations d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

- secteur entrée de vieux village
- alignement d'arbres
- cortège végétal à préserver ou à créer
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie

Les informations

- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

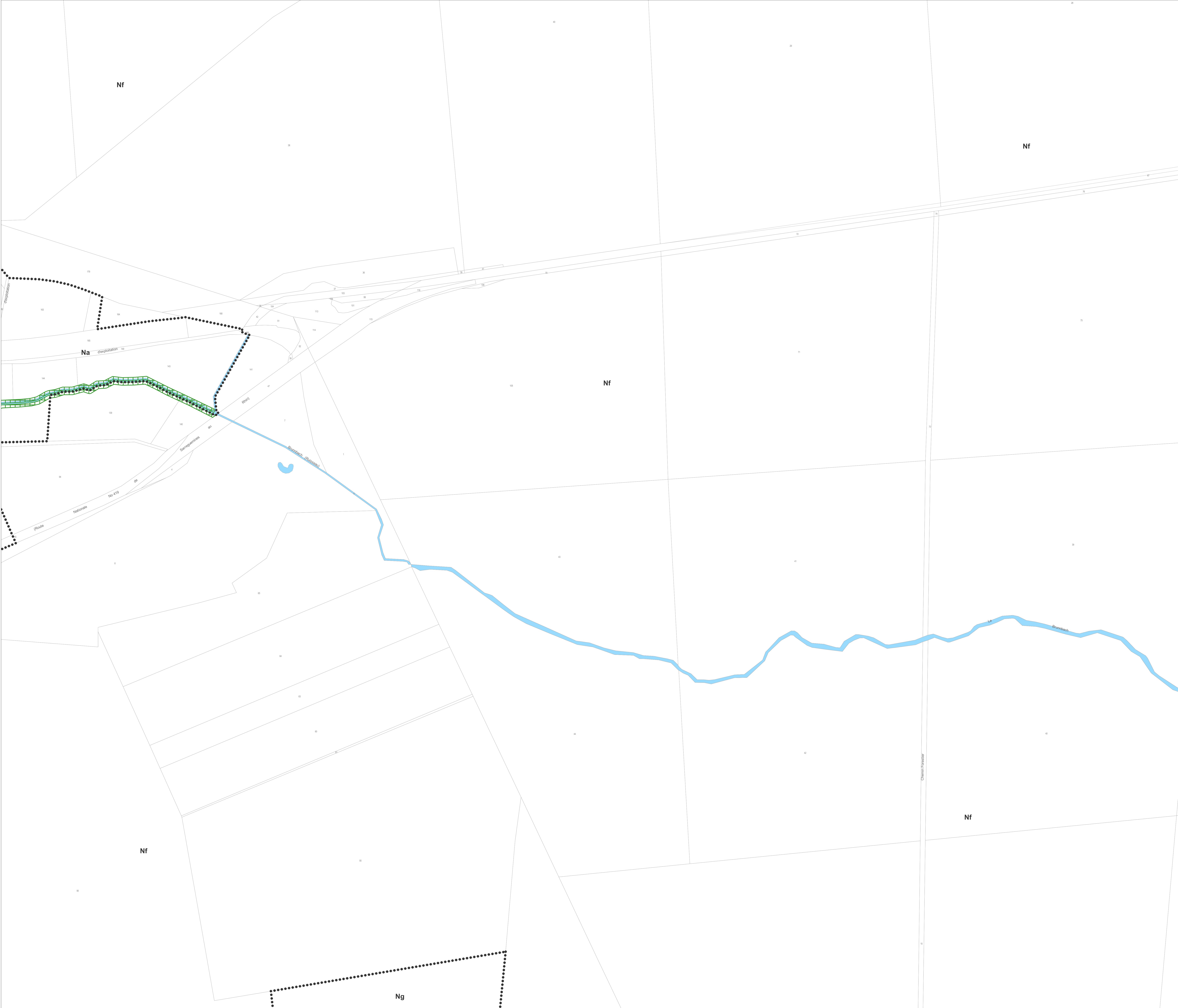
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 44 Haguenau

PLUi Approuvé 11 Décembre 2025 Échelle : 1 / 2 000 ème





DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- [X] emplacement réservé
- [BAT 03] numéro d'opération

Les prescriptions

- [] bâtiment de valeur patrimoniale
- [] bâtiment remarquable de type 1
- [] bâtiment remarquable de type 2
- [] bâtiment remarquable de type 3
- [] bâtiment remarquable de type 4
- [X] emplacement réservé
- [] espace boisé classé à conserver ou à créer
- [] espace planté à conserver ou à créer
- [] élément de paysage à préserver
- [] orientations d'aménagement et de programmation
- [] ensemble urbain cohérent
- [] autre secteur de mixité sociale
- [] périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- [] secteur entrée de vieux village
- [] alignement d'arbres
- [] cortège végétal à préserver ou à créer
- [] marge de reculement
- [] ligne de construction
- [] façade remarquable
- [] clôture soumise à dispositions particulières
- [] mur de clôture et porche remarquable
- [] linéaire commercial et de service
- [] arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- [] élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2025 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- [] bâtiment
- [] parcelle
- [] hydrographie

Les informations

- [X] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
- [] réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 45

Haguenau

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème

